RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 5F8E3CF3-A285-4026-A976-3FC7793CF47F

Liste des souscripteurs

2JMTC
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : 3 chemin du Portail Vert 79800 LA-MOTHE-SAINT-HERAY

Monsieur Thomas, Pascal, Eric SUSSET,
Demeurant [redacted]
Né le [redacted]
De na[redacted]
[redacted] déclarant avoir conclu avec Madame Célia, Alexandra, Louise CORMERAIS un Pacte Civil de Solidarité tel que prévu par les articles 515-1 et suivants du Code Civil suivant acte fait à Pamproux (79), le 24 juin 2018, déclaré à Pamproux (79), le 3 juillet 2018, lequel pacte est soumis aux dispositions de l'article 515-5-1 du Code Civil instituant entre les partenaires un régime d'indivision,

a versé au capital de la société la somme de 250 €, et souscrit 25 actions numérotées de 1 à 25 d'une valeur nominale de 10 €, intégralement libérées.

Madame Marie, Anne-Cécile PIED,
Demeurant [redacted]
Née le [redacted]
De nationalité [redacted]
[redacted] déclarant ne point être lié par un Pacte Civil de Solidarité tel que prévu par les articles 515-1 et suivants du Code Civil,

a versé au capital de la société la somme de 250 €, et souscrit 25 actions numérotées de 26 à 50 d'une valeur nominale de 10 €, intégralement libérées.

Madame Célia, Alexandra, Louise CORMERAIS,
Demeurant [redacted]
Née le [redacted] à [redacted]
De nati[redacted]
[redacted] déclarant avoir conclu avec Monsieur Thomas, Pascal, Eric SUSSET un Pacte Civil de Solidarité tel que prévu par les articles 515-1 et suivants du Code Civil suivant acte fait à Pamproux (79), le 24 juin 2018, déclaré à Pamproux (79), le 3 juillet 2018, lequel pacte est soumis aux dispositions de l'article 515-5-1 du Code Civil instituant entre les partenaires un régime d'indivision,

a versé au capital de la société la somme de 250 €, et souscrit 25 actions numérotées de 51 à 75 d'une valeur nominale de 10 €, intégralement libérées.

Monsieur Jérémy, Jean-François DORET,
Demeurant [redacted]
Né le [redacted]
De na[redacted]
[redacted] déclarant ne point être lié par un Pacte Civil de Solidarité tel que prévu par les articles 515-1 et suivants du Code Civil,

a versé au capital de la société la somme de 250 €, et souscrit 25 actions numérotées de 76 à 100 d'une valeur nominale de 10 €, intégralement libérées.

Fait à La-Mothe-Saint-Héray, le 17 février 2025

Monsieur Thomas, Pascal, Eric SUSSET

[redacted]
B11AA435BAC7462...